

## BULLETIN D'ADHÉSION

SAISON 2023 / 2024

à adresser au Théâtre du Voyageur  
avec votre cotisation, par chèque

à l'ordre de  
Théâtre du Voyageur  
72, boulevard de l'Hôpital,  
75013 PARIS

(Adresse de correspondance)



Théâtre du Voyageur



ASSOCIATION LOI 1901

Gare SNCF - Quai D - 34 bis, Avenue de la Marne  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

[tduvoyageuradm@gmail.com](mailto:tduvoyageuradm@gmail.com)

**POURQUOI ADHÉRER ?  
PROGRAMME ...**

Offrir à un cercle de spectateurs privilégiés, proches du Théâtre du Voyageur. La possibilité de participer aux activités de création et de formation aussi souvent qu'il le souhaite.

**Rassembler** un public divers, qu'intéressent tant le théâtre, la danse, la musique, Shakespeare ou Melville, les parades nuptiales ou les méandres du cerveau, pour explorer avec lui des textes de toutes origines et de multiples formes.

**Bénéficier** de tarifs réduits pour tous les spectacles. Réservation prioritaire pour les spectacles et les rencontres festives, culturelles et culinaires, les rencontres avec les artistes autour des spectacles et les échanges réguliers d'informations et de réflexions.

**Partager** les grands moments d'une aventure théâtrale riche en rebondissements, avec ses difficultés et surtout ses joies.

Apporter un soutien essentiel au Théâtre du Voyageur.

**RENSEIGNEMENTS – RÉSERVATIONS SPECTACLES –  
STAGES – ATELIERS**  
06 61 56 97 60 ou [www.theatre-du-voyageur.com](http://www.theatre-du-voyageur.com)

.../...  
Souhaitez-vous recevoir les informations par e-mail ?  
OUI -  NON

hauts-des-seine  
LE DÉPARTEMENT



Saison 2023 / 2024

Autour du Globe.

« Tous, nous nous sommes trouvés, là où nul ne s'appartenait »  
(La Tempête-V.1)

**Stage** Shakespeare du 28/08 au 02/09/23

**Les samedis 18 nov., 2 & 16 déc. 11h**

Lectures commentées par Pierre Charrier :

**Histoire d'un Voyage fait en la terre du Brésil**, de Jean de Léry

& **Les Essais**, de Montaigne dont quelques extraits (I,xxxi) figurent dans la pièce de Shakespeare.

« Tout cela ne va pas trop mal : mais quoy, ils ne portent point de hauts-de-chausses ! »

**du 12 janvier au 5 février 2024**

**La Tempête de Shakespeare**

On dit que la Tempête est la dernière pièce que Shakespeare a écrite seul... Par la voix de Prospero le magicien, cet adieu au théâtre est traversé par la foule des œuvres précédentes: Shakespeare explore et réinvente de manière inédite, sans cesse renouvelée, le théâtre, le monde, l'espace, le temps, et les limites invisibles, les superpositions subtiles entre le rêve et la réalité, là où toute relation au réel se révèle à la fois sujette à caution et authentique. Dans cette pièce souvent énigmatique, le sens n'est jamais épinglé comme un papillon, il est suggéré par tout un système d'échos...

**Le 29 février,**

**Va'y'avoir du sport**

Séance de « gymnastique littéraire » à propos de l'art et du sport.

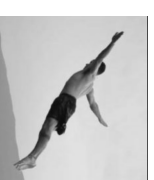
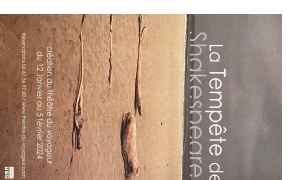
**Au mois de mai**

**Le Triomphe de Plutus, de Marivaux**

Cette farce baroque, comique et chorégraphique, étonnamment grinçante, met en scène Apollon et Plutus. Ces dieux sont descendus de l'Olympe pour faire la cour à une mortelle : l'un pense avoir pour lui la beauté, l'autre teste la laideur et la vulgarité, armé de ses écus... Dans ce duel, où l'argent tient une place capitale, l'amour ne résiste pas. Il sera cependant l'occasion d'une heureuse rencontre entre la danse et le théâtre.



Prochaine création



> Don \*  ..... €

> Membre Adhérent 30 €

> Membre Actif 50 €

> Apport associatif (nous contacter)

Possibilité de virement via

<https://www.helloasso.com/associations/theatre-du-voyageur>

\* Tout don effectué au bénéfice du Théâtre du Voyageur ouvre droit à une déduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant. Un reçu fiscal vous sera délivré.

LE THÉÂTRE DU VOYAGEUR est reconnu d'intérêt général depuis le 8/7/2015. A ce titre il peut délivrer un reçu fiscal de don à toute personne (particulier ou entreprise) désireuse d'en faire la déclaration à l'administration fiscale, selon les textes en vigueur.

Médecnat des particuliers (association déclarée d'intérêt général)  
Loi n°2003-709 du 1/8/2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18/01/2005 art. 127 : dons et cotisations ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

A suivre.....